



Registre des délibérations - Délibération n° 04 : 20/03/2018

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt mars à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglairet
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Pierre Vétillart
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir :

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► Étaient absents-excuses :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Telssere
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Marc Minorette
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 13 membres

► Autres personnes présentes :

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue
Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Rémi Lingueglia, Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sophie Charitos, responsable de la gestion administrative et financière des espaces naturels, Parc naturel régional de Camargue
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	19	19

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	46

Date de convocation
18/12/2017
RC - 694/695



Délibération n° 04 : 20/03/2018

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL

PRÉAMBULE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2018.

Par ailleurs, le débat d'orientation budgétaire présenté le 15 février 2018 a posé les bases à partir desquelles le budget primitif pour l'exercice 2018 a été construit.

Le projet de budget primitif 2018 qui vous est soumis contient des évolutions de présentation par rapport aux budgets précédents, puisque Madame la Trésorière nous a demandé d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2018, la nomenclature M14 avec des modalités de vote par nature, avec référence fonctionnelle, applicable aux communes de plus de 3500 habitants.

Compte tenu du court délai imparti, il a été choisi d'appliquer le code fonction 020 « Administration générale » pour l'ensemble des natures pour le budget primitif 2018, mais des ajustements de codification pourront être apportés lors des prochains votes budgétaires. Enfin, l'introduction de codes fonctions dans la maquette budgétaire 2018 ne permet plus de faire apparaître les données chiffrées du budget primitif 2017 dans la colonne « Pour mémoire budget précédent ».

La proposition de vote du budget primitif 2018 intègre le résultat de l'exercice 2017 et les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

L'ensemble de ces propositions s'équilibre en recettes et en dépenses, section de fonctionnement et d'investissement confondues à 5 401 203,27 €.

1/ EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2018 a été élaboré dans un contexte contraint en matière de recettes réelles de fonctionnement.

Il s'équilibre, avec reprise des résultats 2017 et des restes à réaliser, en dépenses et en recettes à la somme de 5 401 203,27 millions d'euros, dont :

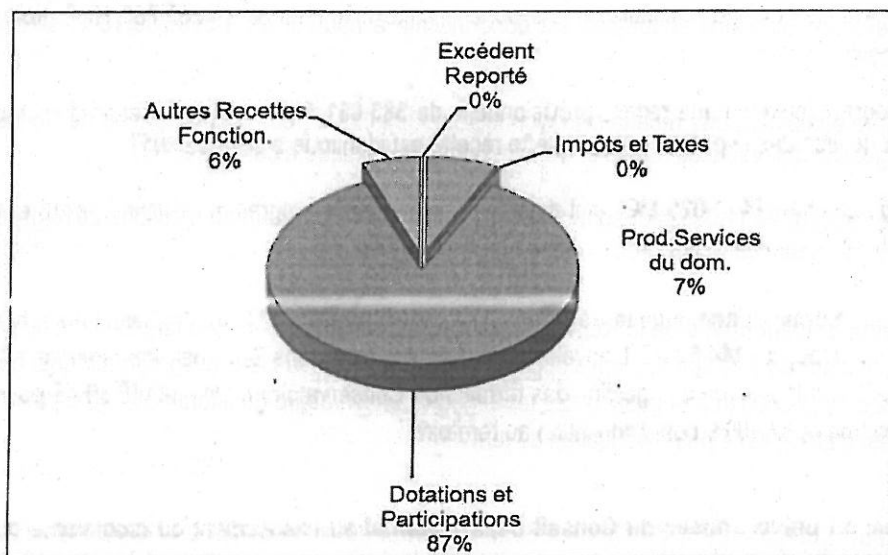
- 3 612 049,00 € en section de fonctionnement
- 1 789 154,27 € en section d'investissement

	Niveau de vote	Dépenses	Niveau de vote	Recette
Fonc.	Charges à Caractère Général	912 588	Prod. Services du dom.	264 384
	Charge de personnel	2 255 497	Impôts et Taxes	-
	Autres Ch. de Gest. Cour.	214 124	Dotations et Participations	3 128 760
	Intérêt de la dette	7 566	Autres Recettes Fonction.	218 905
	Déficit reporté	-	Excédent Reporté	-
Inv.	Autres Dépenses de Fonc.	222 274		
	Vir. à la section d'Inv.	-		
	Remb. Subventions	-	Dotations et Participations	149 541,56
	Rbt de la Dette	22 171,40	Virement de la section de Fonc.	-
	Equipement	1 717 903,87	Equipement	1 093 584,98
	Autres Op. Financières	49 079	Autres Op. Financières	217 796
	Résultat reporté	-	Résultat reporté	328 231,73
Total Dép. de Fonctionnement		3 612 049	Total Rec. de Fonctionnement	3 612 049
Total Dép. d'Investissement		1 789 154,27	Total Rec. d'Investissement	1 789 154,27

A/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à **3 612 049 €**.



Recettes de Fonctionnement – Prévisions

Principaux postes :

- ✓ Compte 70 – produits des services, du domaine et ventes = 264 384 € (176 221 € au BP 2017)

Il s'agit essentiellement, des redevances d'occupation du domaine public et des différentes perceptions auprès de l'utilisateur et des visiteurs, en particulier auprès du Musée de la Camargue et du Domaine de la Palissade.

- Les recettes attendues pour les activités du Musée de la Camargue sont évaluées à 80 000 € ;
- Les recettes attendues pour les activités du Domaine de la Palissade sont évaluées à 87 000 € ; dont 72 000 € d'entrées pour la découverte équestre ;
- Les recettes attendues pour l'occupation de la Maison des produits de Camargue sont évaluées à 12 600 € ;
- Les recettes attendues pour l'occupation des terrains du Conservatoire du littoral sont évaluées à 54 000 €.

- ✓ Compte 74 – Dotations et participations = 3 128 760 M€ (3 115 058 € au BP 2017)

Le chapitre regroupe les recettes issues des dotations statutaires et celles liées aux subventions de fonctionnement du programme d'actions.

Le budget primitif intègre une revalorisation de 1 % des dotations statutaires dans la mesure où les conditions statutaires de revalorisation générale de 2 % ne seront pas appliquées par l'ensemble des partenaires financiers.

La recette prévisionnelle des dotations statutaires est donc inscrite à hauteur de 1 569 780,16 €, soit 50 % des recettes inscrites au chapitre 74.

Le budget primitif intègre également une recette prévisionnelle de 383 091 € pour la participation du Conseil départemental et de la ville d'Arles à la gestion des espaces naturels. Cette recette est identique à celle de 2017.

Les autres recettes du chapitre 74 (1,025 M€) sont destinées à financer le programme d'actions 2018 et réparties de la façon suivante entre les différents financeurs du Parc :

- ✓ La participation prévisionnelle de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur au financement du programme d'actions est inscrite à hauteur de 244 804 €. L'enveloppe des nouvelles actions 2018 est programmée à hauteur de 118 000 € dont 69 000 € pour le soutien à la gestion des terrains du Conservatoire du littoral, 38 000 € pour l'équipe saisonnière de sensibilisation et 12 000 € pour l'éducation au territoire.
- ✓ La participation prévisionnelle du Conseil départemental au financement du programme d'actions est inscrite à hauteur de 203 700 €, dont 69 000 € pour le soutien à la gestion des terrains du Conservatoire du littoral, et le suivi des opérations de démoustication.
- ✓ La participation prévisionnelle des services de l'État au financement du programme d'actions est inscrite à hauteur de 247 723 €, notamment pour la poursuite de l'animation des différents sites NATURA 2000, dont le financement est pris en charge à 100 % et la programmation culturelle et pédagogique du Musée de la Camargue (20 000€).



- ✓ **La participation prévisionnelle des communes du territoire du Parc** au financement du programme d'actions est inscrite à hauteur de **25 000 €**, pour la participation de la commune d'Arles, dont 5 000 € pour l'étude de revitalisation de Mas Thibert.
- ✓ **La participation prévisionnelle de l'Europe** est inscrite à hauteur de 94 134 € pour le financement des opérations Destimed, LEADER et Natura 2000.
- ✓ **La participation prévisionnelle des intercommunalités du territoire du Parc** au financement du programme d'actions est inscrite à hauteur de **10 000 €**, pour la participation de l'ACCM.
- ✓ **La participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau** au financement de certains postes est inscrite à hauteur de **122 476 €** ; il s'agit des postes de chargé de missions « zones humides littorales », « eau et milieux aquatiques » et « littoral et milieu marin ».
- ✓ **Le soutien financier des mécènes** au financement du programme d'actions est inscrit à hauteur de **35 546 €** ; il concerne la Fondation WWF et la Fondation Véolia.

✓ **Compte 75 – Autres produits de gestion courante** = 57 000 € (31 000 BP 2017)

En 2017, la recette des courses de taù dont l'entrée est devenue payante (2€) a permis d'augmenter la contribution financière des associations au Parc. Il est proposé de renouveler l'opération des courses de taù avec une entrée payante à 2 € en 2018, et ainsi maintenir une recette d'environ 51 000 € pour la mission élevage.

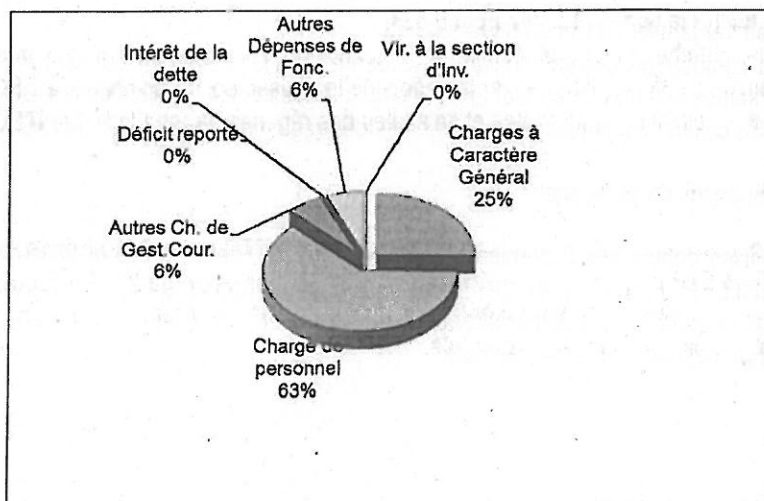
✓ **Chapitre 78 – Reprise sur provision** = 34 478 € (118 733 € au BP 2017)

Il s'agit d'inscrire les crédits nécessaires à la reprise de la provision pour risque passée en 2012, et ainsi neutraliser la charge liée au mandat d'annulation de titres sur exercices antérieurs (chapitre 67).

2/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de Fonctionnement – Prévisions :

La part des dépenses de personnel dans le budget global de fonctionnement augmente par rapport à 2015 : elle passe de 55 % à 63 % en 2017 (62 % en 2018). De façon corrélatrice, la part des charges à caractère général est en baisse par rapport à 2017.



Principaux postes :

- ✓ Chapitre 011 – charges à caractère général = 912 588 € (940 477 € au BP 2017 et 1.3M€ en 2016)

- ❖ La maîtrise des dépenses de gestion :

Les dépenses de fonctionnement du budget structurel : sur les 912 588 € de budget inscrit au chapitre 011, seuls 380 000 € (soit 7 % du budget total) sont destinés au budget de fonctionnement courant de la structure pour les 4 sites d'accueil à savoir : le Mas du Pont de Rousty, le Musée de la Camargue, le Domaine de la Palissade et la Maison des Produits de Camargue.

- ❖ La maîtrise des dépenses de gestion

Le reste du budget inscrit au chapitre 011 sert à financer le programme d'actions en fonctionnement, dont 16 nouvelles actions inscrites pour 2018. C'est donc un budget de 560 477 € qui est inscrit en fonctionnement pour la mise en œuvre des orientations de la Charte. Les plus gros postes de dépenses de ce chapitre restent identiques à ceux des précédents budgets :

- ✓ **Compte 617 « Etudes & recherches » = 343 415 €** ; parmi les actions inscrites dans ce compte on retrouve notamment l'étude pour la revitalisation de Mas Thibert (50 000 €), les projets LEADER de Route équestre et d'itinéraire patrimonial à Salin-de-Giraud, ainsi que les études réglementaires pour le ressuyage qui devraient être lancées en 2018 (80 000€).
- ✓ **Compte 6281 « Concours divers » = 34 456 €** ; parmi les dépenses inscrites dans ce compte on retrouve toutes les participations et cotisations versées aux réseaux et partenaires (Fédération des Parcs, RREN, RAMSAR, RB...)
- ✓ **Compte 6228 « Divers » = 7 700 €** ; parmi les dépenses inscrites dans ce compte on retrouve les rémunérations d'intermédiaires (frais analyse d'eau, contribution papier éco folio, participation à des ateliers de réseau...)

- ✓ Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés = 2,2 M€ (2.3 M€ au BP 2017)

La masse salariale, qui pèse 63 % des dépenses réelles de fonctionnement, nécessite une gestion ajustée car tout écart peut compromettre l'équilibre du budget. En 2018, le glissement vieillesse technicité et les augmentations importantes, décidées par l'Etat, impactent encore la masse salariale notamment par :

- Hausse du SMIC au 1er janvier 2018 : 9.76 € à 9.88 €
- Suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité de 1% à compter du 1er janvier 2018 et création d'une indemnité compensatrice afin de compenser les effets de la hausse de 1.7 points de la CSG pour les agents publics
- Nouvelle hausse des cotisations patronales et salariales des régimes de retraite IRCANTEC et CNRACL discontinues

- ❖ La maîtrise des dépenses de personnel

L'effectif du Parc est en baisse depuis ces 3 dernières années : -4,12 ETP entre 2016 et 2018. Hormis les contrats courts (saisonniers), il sera de 37,93 ETP permanents en 2018, soit -1,35 ETP par rapport à 2017 puisqu'un départ en retraite n'a pas été remplacé et qu'un agent prendra un congé parental de 6 mois en 2018. Au total, en deux ans, l'effectif permanent a été réduit de 2,87 ETP de façon à maîtriser la masse salariale.



✓ Chapitre 65 – autres charges de gestion courante = 214 124 € (30 268 € au BP 2017)

❖ **Compte 65738 – autres organismes publics = 22 525 €**

Ce poste regroupe les aides reversées au Parc naturel régional des Alpilles dans le cadre de l'animation du site NATURA 2000 « Trois Marais » après financement par les Services de la DREAL, et les aides reversées au CEN PACA pour l'étude sur la localisation des populations de triton crêté.

❖ **Compte 6574 – subventions aux associations et personnes de droit privé = 190 599 €**

Ce poste regroupe notamment, les subventions versées au Comité des œuvres sociales du Parc, au Comité des fêtes saintoises pour l'organisation des courses de Taù et aux clubs taurins de Salin-de-Giraud.

✓ Chapitre 66 – charges financières = 7 566 € (0 € au BP 2017)

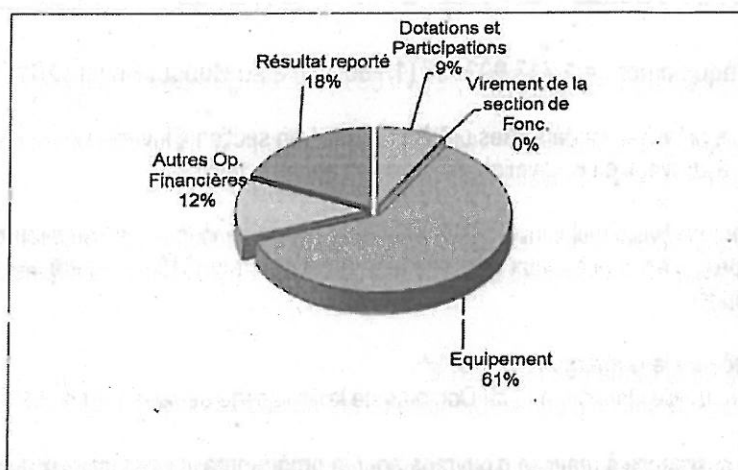
✓ Chapitre 67 – charges exceptionnelles = 34 478 € (126 233 € au BP 2017)

✓ Chapitre 042 – dotations aux amortissements 2018 = 187 796 € (178 274 € au BP 2017)

B/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ RECETTES D'EQUIPEMENT :

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à **1 789 154,27 €**, avec les restes à réaliser et la reprise des résultats 2017.



✓ Chapitre 13 – Subventions d'investissement = 650 156 € (572 110€ au BP 2017)

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône du 9 février 2018 a approuvé la seconde tranche du Contrat départemental de développement et d'aménagement pour les années 2016/2019, permettant d'inscrire les recettes correspondantes (328 481 €) au budget primitif.

En 2018, l'application informatique dédiée à la gestion de l'eau devrait également être réalisée afin de solder les financements en investissement acquis.

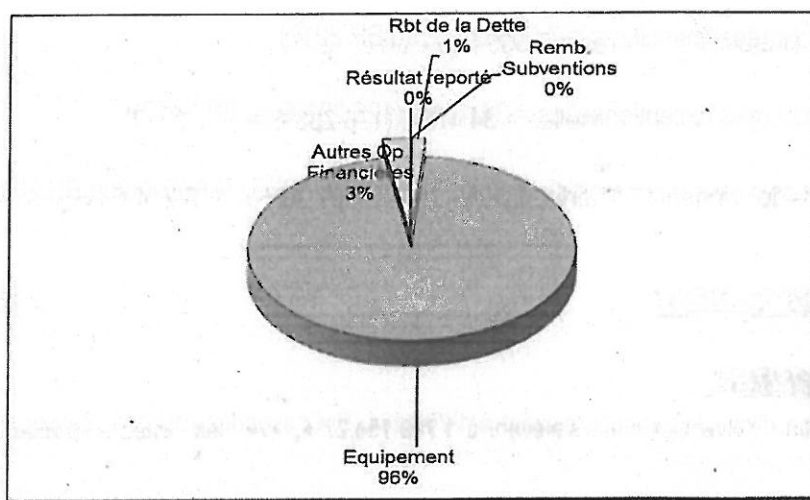


➤ Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves = 149 541,56 € (11 000€ au BP 2017)

La Fondation Véolia poursuit son action de soutien aux actions conduites par le Parc, et notamment sa participation à l'équipement et la gestion de la réserve marine dans le golfe de Beauduc.

2/ DEPENSES D'EQUIPEMENT :

Dépenses d'Investissement – Prévisions



✓ Les dépenses d'équipement = 1 717 903 M€ (1 785 327 € au Budget Primitif 2017)

Corrélativement aux recettes prévues, les dépenses ont été inscrites en section d'investissement pour mener à bien les études préalables (chapitre 20) et les travaux de rénovation des équipements d'accueil.

Conformément au programme prévisionnel d'investissement établi pour la rénovation et l'amélioration des conditions d'accueil des bâtiments du Parc, le programme de travaux s'échelonnait sur 3 ans. En 2018, les opérations de travaux et/ou études programmatiques seront lancées :

- ✓ Extension du Musée de la Camargue : 956 231 €
- ✓ Installation d'une nouvelle station d'eau au Domaine de la Palissade de façon à répondre aux demandes de l'ARS : 28 314 €
- ✓ Lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation des travaux du centre administratif : 37 000 €
- ✓ Installation d'une station d'épuration autonome au Mas du Pont de Rousty : 25 000 €
- ✓ Mise hors d'eau et hors d'air de la Maison du Parc : 110 000 €

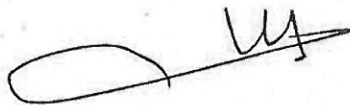
✓ Emprunts et dettes assimilées = 22 171,40 €



Après avoir entendu le rapport de présentation puis délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- Adopte le budget primitif de l'exercice 2018 tel que décrit dans la maquette annexée ;
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **26 MARS 2018**
Et de l'affichage effectué le **26 MARS 2018**

Le Président,
Roland Chassain



MAIRIE DE PORT DE FRANCE
13500 ARIES
Tel 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 15 93



26 MARS 2018
26 MARS 2018